

# Stratégie régionale

de prévention et promotion  
de la santé environnementale

priorité : femmes enceintes  
& petite enfance





Une priorité en Nouvelle-Aquitaine

## Limiter les expositions environnementales des enfants de moins de 6 ans pour diminuer les risques sur leur santé

De plus en plus d'études mettent en évidence des risques sanitaires liés à l'exposition de substances présentes dans nos environnements intérieurs. Ainsi, certains produits sont suspectés de participer à l'apparition de maladies et de troubles de la santé (troubles de la reproduction, cancers, diabète...).

Même si de nombreuses questions subsistent, la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens, adoptée en avril 2014, et le troisième Plan National Santé Environnement (PNSE 3) font apparaître que les femmes enceintes et les jeunes enfants seraient particulièrement vulnérables à ces expositions.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a donc fait le choix, dans le cadre de sa stratégie régionale de prévention et promotion de la santé environnementale, de faire de la petite enfance (enfants de l'âge foetal à 6 ans) une priorité, dès 2014.

**Cette stratégie régionale a pour but de contribuer à la diminution des maladies chroniques et troubles de la santé des jeunes enfants. Son objectif est de limiter leur exposition à des substances présentes dans leur environnement intérieur (y compris à l'âge foetal).**



Certains produits d'usage courant (produits d'entretien, d'hygiène, cosmétiques, jouets, etc.) pourraient être liés à l'apparition de maladies chroniques et troubles de la santé.

## Informers, sensibiliser, promouvoir les bons gestes...

### L'ARS Nouvelle-Aquitaine accompagne les professionnels de la petite enfance

Au-delà du seul lieu de vie parental, les enfants sont amenés à évoluer dans des environnements intérieurs variés impliquant des professionnels de la petite enfance : assistantes maternelles, personnels de crèche, etc. L'ARS souhaite donc s'appuyer sur ces professionnels pour sensibiliser les parents et agir sur ces différents environnements.

La stratégie régionale repose sur des actions visant à :

- réduire la présence de substances toxiques dans l'environnement intérieur (jouets, cosmétiques, produits d'entretien, ameublement, etc.),
- développer des comportements favorables à la santé des jeunes enfants (parents et professionnels de la petite enfance),
- favoriser la prise de conscience de cet enjeu dans les politiques publiques (ex : dans les Contrats locaux de santé – CLS) et soutenir les actions de prévention.



## Une mobilisation des acteurs de la petite enfance pour améliorer l'accueil des enfants et sensibiliser le grand public

Le déploiement de la stratégie régionale s'appuie sur la mobilisation d'un réseau d'acteurs (Réseau Périnatal, maternités, services de Protection Maternelle et Infantile - PMI, médecins, puéricultrices, sage-femmes, infirmiers, collectivités territoriales, ...) susceptibles de sensibiliser, former et se faire le relais des messages d'information et de prévention auprès du grand public.

Pour accompagner ces acteurs, l'ARS finance des actions concrètes réalisées localement par des opérateurs (associations, services prévention de la Mutualité française, etc.) dans le but de développer leurs connaissances et favoriser des partages d'expériences.



### Exemples d'actions concrètes déployées par l'ARS Nouvelle-Aquitaine

- **des ateliers pédagogiques et des «diagnostics d'établissements»** en maternités, services de PMI, crèches, etc., pour :
  - sensibiliser les équipes aux risques liés à l'exposition de certaines substances présentes dans nos environnements intérieurs : produits d'entretien des locaux, peintures, sols, ameublement, jouets, produits cosmétiques et d'hygiène mis à disposition des mamans ou des professionnels, etc.,
  - apprendre à mieux choisir les produits utilisés, mieux lire les étiquettes, adopter les bons gestes, etc.,
  - assimiler des messages préventifs à diffuser aux parents.
- **des conférences et tables-rondes** à destination :
  - des élus, pour appréhender les concepts de la santé environnementale et promouvoir des actions mises en place dans des collectivités afin de limiter les expositions à certaines substances,
  - des professionnels de santé libéraux, pour véhiculer les bons messages auprès de leur patientèle.
- **des outils pédagogiques** pour aider les acteurs relais à informer et sensibiliser le grand public.



“ Les participants aux ateliers pédagogiques sont très réceptifs. Médecins, sages-femmes, assistantes maternelles, puéricultrices, parents... chacun y découvre des conseils pratiques qu'il peut appliquer dans son quotidien. Ils prennent conscience que de nombreux produits peuvent être facilement remplacés. Un spray, une lingette, une tétine, un jouet en plastique... la liste est longue ! Une maman nous a même confié que le fait d'être mieux informée la rassure et lui donne confiance pour agir chez elle et mieux orienter ses achats. ”

*Olga Diarté, animatrice d'ateliers Nesting  
(projet européen créé par le WECF en 2008)*



## Santé environnementale femmes enceintes & petite enfance : **devenez médiateur des bons gestes de prévention !**

**Pour plus d'information,  
contactez les services de l'ARS Nouvelle-Aquitaine :**

**au Siège : 05 49 42 30 74 • [ars-na-pse@ars.sante.fr](mailto:ars-na-pse@ars.sante.fr)  
et dans les délégations départementales :**

16. Charente :	<a href="mailto:ars-dd16-sante-environnement@ars.sante.fr">ars-dd16-sante-environnement@ars.sante.fr</a>
17. Charente-Martime :	<a href="mailto:ars-dd17-sante-environnement@ars.sante.fr">ars-dd17-sante-environnement@ars.sante.fr</a>
19. Corrèze :	<a href="mailto:ars-dd19-sante-publique@ars.sante.fr">ars-dd19-sante-publique@ars.sante.fr</a>
23. Creuse :	<a href="mailto:ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr">ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr</a>
24. Dordogne :	<a href="mailto:ars-dd24-sante-environnement@ars.sante.fr">ars-dd24-sante-environnement@ars.sante.fr</a>
33. Gironde :	<a href="mailto:ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr">ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr</a>
40. Landes :	<a href="mailto:ars-dd40-sante-environnement@ars.sante.fr">ars-dd40-sante-environnement@ars.sante.fr</a>
47. Lot-et-Garonne :	<a href="mailto:ars-dd47-sante-environnement@ars.sante.fr">ars-dd47-sante-environnement@ars.sante.fr</a>
64. Pyrénées-Atlantiques :	<a href="mailto:ars-dd64-sante-environnement@ars.sante.fr">ars-dd64-sante-environnement@ars.sante.fr</a>
79. Deux-Sèvres :	<a href="mailto:ars-dd79-pps@ars.sante.fr">ars-dd79-pps@ars.sante.fr</a>
86. Vienne :	<a href="mailto:ars-dd86-pps@ars.sante.fr">ars-dd86-pps@ars.sante.fr</a>
87. Haute-Vienne :	<a href="mailto:ars-dd87-sante-publique@ars.sante.fr">ars-dd87-sante-publique@ars.sante.fr</a>

**Retrouvez de nombreux sujets d'actualité sur le Portail  
santé environnement de l'ARS Nouvelle-Aquitaine :**

[www.santeenvironnement-aquitaine.fr](http://www.santeenvironnement-aquitaine.fr)



[www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)